

Division des Études et de la Vie Universitaire
Bâtiment Quai 43
43, Bd du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

Villeurbanne, le 27 janvier 2009

Affaire suivie par : Daniel SIMON et Delphine GARDETTE
Tél: 04 72 43 19 73
Télécopie : 04 72 44 80 05
Courriel : vpcevu@univ-lyon1.fr
Référence : DS/MTM 01-01

Mesdames et Messieurs les
Directeurs de composantes

Objet : notes remises par le rectorat

Madame, Monsieur, Cher-e Collègue,

La DEVU a reçu du rectorat un certain nombre de fichiers de notes papier, sous différents formats, concernant des UE de licence STS, STAPS, ou de masters qui avaient fait l'objet d'une rétention de notes.

Les notes de masters et de STAPS sont transmises aux composantes concernées qui décideront de la suite qu'elles souhaitent y donner.

Concernant les notes de licence STS, le BAL conserve les documents reçus mais attend la fin de la grève administrative des enseignants-chercheurs concernés, pour pouvoir procéder à l'intégration des notes dans APOGEE à partir des fichiers d'import/export.

Nous vous remercions de diffuser cette information aux enseignants de votre composante.

Cordialement

Le Vice-Président du CEVU


Daniel Simon

La Directrice Administrative de la DEVU


Delphine GARDETTE